



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 58129

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la décision prise de demander aux préfetures ne pas communiquer aux médias les bilans relatifs aux actes délictueux perpétrés durant les nuits des 13 au 14 et des 14 au 15 juillet 2009. Il l'interroge sur les raisons qui l'ont conduit à procéder ainsi, sachant qu'une telle initiative prive nos concitoyens de leur droit à l'information, entrave les journalistes dans l'exercice de leur profession et alimente les rumeurs les plus folles sur le nombre exact de voitures brûlées durant ces deux nuits.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58129

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8445

Question retirée le : 3 novembre 2009 (Retrait pour cause de question identique)